

LE MÉTIER D'AGENT DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Formation professionnelle



2 jours

DÉCHETS - PROPRETÉ

OBJECTIFS :

- Savoir répartir les tâches de l'équipage en fonction du type de véhicule de collecte de déchets (VCD) et des caractéristiques géographiques de la collecte ; mettre en œuvre les mesures et dispositifs de sécurité nécessaires pour maîtriser les risques relatifs à la santé et la sécurité ; se comporter efficacement lors d'une interpellation par un usager ; dans le cadre d'un service public.

À l'issue de la formation, être capable de décrire les caractéristiques du service public de collecte des déchets ménagers ; de décrire les répartitions de tâche en fonction du type de collecte ; de décrire les mesures de protection collective et individuelle à mettre en œuvre ; de décrire des attitudes efficaces en situation de communication avec les usagers.

PROGRAMME DÉTAILLÉ :

Le service public de collecte des déchets (2h)

- Définition ;
- Autorité organisatrice ;
- Régie et marchés ;
- Contrôle.

La gestion des déchets par la collectivité (4h)

- Les sortes de déchets (inertes, dangereux, non dangereux).
- Les principes qui fondent la réglementation :
 - » pollueur-payeur,
 - » subsidiarité appliquée aux ménages,
 - » responsabilité élargie du producteur,
 - » prévention de la production des déchets.
- Les modes de collecte :
 - » la participation des usagers au service public : du porte à porte aux points de regroupement ;
 - » les contraintes et les avantages des types de VCD et de lève-conteneurs ;
 - » les flux.
- La valorisation des déchets :
 - » matière, biologique, énergétique.

Comment s'occuper des usagers ? (2h)

- La situation normale : information ;
- Les situations dégradées : contestations, agressions verbales ;
- Les situations de danger : injures, menaces, coups ;

- Les outils : une communication efficace, des consignes de danger, le soutien de l'employeur.

La sécurité au travail (4h)

- Commentaire de la recommandation de la Cnamts collecte des déchets ménagers (R 437) ;
- Les exigences du Code du travail sur le matériel, les consignes de travail et la qualification des agents de collecte ;
- Rôle, missions et responsabilités ;
- Pour chacun des 3 domaines : matériel, usagers, déchets : tâches, attitudes efficaces, qualités personnelles requises.
- Commentaire du livret sécurité du Snad : collecte de déchets ménagers.

*

Méthodes et moyens de formation

- Exposés à partir d'un manuel «à trous» qui permet au participant de limiter sa prise de notes.
- Distribution du livret du Snad.

Vérification des compétences acquises

- Questionnaire à choix multiples.

ANIMATION :

- La formation est assurée par des professionnels experts-métiers en poste.
- Forme d'enseignement : présentiel (distanciel si besoin).

PUBLIC :

- Agents des services de collecte : conducteurs, équipiers.

DURÉE, LIEU :

- 2 jours, session intra-entreprise dans vos locaux.

PRÉ REQUIS CONSEILLÉ :

- Aucun.

- Personnes en situation de handicap, nous contacter pour connaître l'accessibilité à la formation.
- Référentes handicap : cecile.faure@irfedd.org ; lauriane.traore@irfedd.org